

70

Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

30 octobre 2012

**Déclaration de S.E. M. Omar HILALE  
Ambassadeur, Représentant Permanent du Royaume du Maroc  
sur l'Examen Périodique Universel du Pakistan**

Madame la Présidente,

Mme HINA RABBANI KHAN Les Affaires Etrangères

Le Royaume du Maroc félicite S.E. M. ~~xxxx~~, Ministre pakistanais ~~chargé des droits de l'homme~~ pour la présentation du deuxième rapport périodique de son pays et la qualité des informations qu'il contient.

Nous saluons le renforcement de l'indépendance de la justice à travers l'élaboration d'une nouvelle méthode de nomination des juges de la Cour suprême et des Hautes Cours. Nous relevons avec satisfaction l'établissement d'un nouveau mécanisme de nomination des juges.

Le Royaume du Maroc félicite le Pakistan pour l'adoption en mai 2012 d'une loi portant création d'une Commission des droits de l'homme indépendante conformément aux Principes de Paris. Nous relevons avec intérêt l'intention de cette Commission d'élaborer un plan d'action national pour la protection et la promotion des droits de l'homme.

Le Maroc salue l'adoption récente d'une loi pour établir la Commission nationale sur le statut des femmes et pour doter celle-ci de pouvoirs financiers et administratifs visant à promouvoir les droits sociaux, économiques, politiques et juridiques des femmes.

Le Maroc salue la ratification en 2011 par le Pakistan de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. A cet égard, nous souhaitons connaître les mesures prises en faveur de ces personnes, notamment dans l'amélioration de l'accès physique des handicapés aux bâtiments des services publics et en matière de scolarisation des enfants handicapés.

Conscients de la richesse de la diversité ethnique et religieuse du Pakistan frère, nous le félicitons pour le travail accompli par le Comité permanent de l'Assemblée nationale chargé des minorités. Nous souhaitons connaître le niveau d'interactions entre ce Comité et la Commission nationale des droits de l'homme dans l'élaboration de politiques en matière d'intégration des minorités.

Le Royaume du Maroc relève avec intérêt que trois provinces pakistanaises sur quatre ont promulgué leur propre loi relative aux relations de travail. A cet égard, quelles mesures le Pakistan envisage-t-il de prendre pour harmoniser ces différentes législations provinciales avec les normes internationales de l'OIT?

En dernier lieu, nous aimerions avoir des précisions sur les efforts entrepris par le Pakistan pour intégrer l'éducation aux droits de l'homme dans les différents niveaux de l'enseignement.

Je vous remercie.